



N° 74/2022

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA

À l'attention  
du Président ou de la Présidente  
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence RLE/VOU	Date 21 novembre 2022
-----------------	------------------------	----------------------------	--------------------------

### *Liste des interdictions 2023 de l'AMA*

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'Agence mondiale antidopage (AMA) a publié la [liste des substances et méthodes interdites 2023](#). Conformément à l'alinéa 4.1 du *Règlement antidopage de l'UEFA* (édition 2021), la [Liste des interdictions 2023](#) de l'AMA s'appliquera à toutes les compétitions de l'UEFA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'AMA a également publié :

- le [Résumé des principales modifications et notes explicatives](#) de la liste 2023 comparé à l'édition 2022 ;
- le [Programme de surveillance 2023](#) portant sur des substances qui ne figurent pas sur la liste, mais que l'AMA souhaite néanmoins surveiller afin d'en détecter un potentiel usage abusif dans le sport.

La Liste compte parmi les huit standards internationaux auxquels doivent adhérer tous les signataires du Code mondial antidopage. Celle-ci recense les substances et les méthodes interdites en compétition et en dehors, ainsi que les substances prohibées dans certains sports spécifiques.

#### **Modifications principales pour 2023**

Les modifications principales pour 2023 sont détaillées dans le [Résumé des principales modifications et notes explicatives](#) de l'AMA.

La Liste est publiée avant son entrée en vigueur afin que les joueuses et les joueurs, le personnel d'encadrement (notamment les entraîneurs et les médecins d'équipe) et les autres parties prenantes puissent prendre connaissance des modifications. En fin de compte, les joueuses et les joueurs sont responsables de toute substance interdite détectée dans leur corps et de toute méthode prohibée utilisée. Les membres du personnel d'encadrement peuvent également être tenus pour responsables de toute violation des règles antidopage s'il s'avère qu'ils ont été complices. Par conséquent, en cas de doute

---

concernant le statut d'une substance ou d'une méthode, il est important que les joueuses et les joueurs et leur personnel d'encadrement demandent conseil à l'unité antidopage de l'UEFA.

### **Modifications principales concernant le Tramadol pour 2024**

Il convient de noter que la substance narcotique Tramadol sera interdite en compétition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'AMA a pris la décision de reporter d'une année l'entrée en vigueur de cette interdiction afin de disposer de davantage de temps pour communiquer à grande échelle et éduquer les joueuses et les joueurs, leur entourage et le personnel médical pour que ces derniers comprennent mieux l'application pratique de l'interdiction du Tramadol en compétition. Ce délai permettra également à la communauté scientifique d'adapter les détails exacts de la procédure de contrôle pour garantir que les joueuses et les joueurs sont traités de manière impartiale.

Le Tramadol a été examiné dans le cadre du Programme de surveillance de l'AMA, et les données recueillies ont révélé une utilisation importante dans le sport. Un recours abusif au Tramadol, qui entraîne des risques de dépendance physique, d'addiction aux opiacés et d'overdose chez la population générale, est préoccupant. C'est pourquoi ce médicament est désormais réglementé dans de nombreux pays. Des recherches financées par l'AMA et mentionnées dans les Notes explicatives ont également confirmé que le Tramadol peut améliorer la performance sportive.

### **Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)**

Les joueuses et les joueurs qui participent aux compétitions de l'UEFA ou à des matches amicaux internationaux au niveau senior (équipe nationale A) et qui doivent utiliser des substances ou des méthodes interdites à des fins thérapeutiques doivent soumettre une demande d'autorisation préalable à l'UEFA via le [formulaire de demande d'AUT](#) numérique. Le formulaire de demande d'AUT peut être trouvé en tapant **tue.uefa.com** dans n'importe quel moteur de recherche. Les demandes d'autorisation doivent être soumises uniquement à l'UEFA et non aux ONAD.

Les demandes d'AUT envoyées à l'UEFA seront traitées conformément au [Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques de l'AMA \(SIAUT\)](#). Les justificatifs médicaux et le formulaire de consentement signé par la joueuse ou le joueur et son médecin traitant doivent être joints à la demande. Sauf cas d'urgence médicale (qui doit être démontrée dans la demande d'AUT), les médecins ne doivent pas recourir à des substances ou à des méthodes interdites avant que l'UEFA n'ait accordé ou reconnu l'AUT correspondante.

Le médecin et la joueuse ou le joueur doivent s'assurer que l'ensemble des exigences sont remplies avant de demander une AUT à l'UEFA, faute de quoi les demandes seront renvoyées à l'expéditeur pour plus d'informations, et le processus d'octroi d'une AUT sera retardé. L'AMA publie des listes de vérification précisant les exigences relatives aux demandes d'AUT pour de nombreux problèmes médicaux communs. Ces listes de vérification peuvent être téléchargées sur le [site de l'AMA](#).

---

L'AMA a également élaboré un [document d'orientation sur les glucocorticoïdes \(GC\) et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques \(AUT\)](#) afin d'aider les médecins d'équipe à comprendre les nouvelles règles concernant les voies d'administration des GC déjà en vigueur depuis janvier 2022.

Les AUT octroyées par la FIFA sont automatiquement valables pour les compétitions de l'UEFA. En revanche, les AUT accordées par les ONAD ne sont valables pour les compétitions de l'UEFA que si elles ont été reconnues par l'UEFA. Pour une demande de reconnaissance d'une AUT accordée par votre ONAD, veuillez envoyer la référence ADAMS de votre AUT par e-mail à l'adresse [anti-doping@uefa.ch](mailto:anti-doping@uefa.ch), ou transmettre à l'unité Questions médicales et antidopage de l'UEFA une copie du formulaire de demande original et de toutes les informations médicales transmises à l'instance d'autorisation (documents traduits, si nécessaire, dans l'une des trois langues officielles de l'UEFA), ainsi que tout autre document spécifique demandé par l'UEFA.

Les joueuses et les joueurs participant à des matches amicaux internationaux au niveau junior (c.-à-d. toutes les équipes nationales juniors jusqu'aux M21 compris) doivent soumettre leur demande d'AUT à leur ONAD, et non à l'UEFA. Si, par la suite, la joueuse ou le joueur est convoqué pour jouer dans le cadre d'une compétition junior officielle de l'UEFA, une demande de reconnaissance doit être soumise à l'UEFA avant le début de la compétition.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre sans délai la présente lettre circulaire, le *Règlement antidopage de l'UEFA* (édition 2021) ainsi que la *Liste des interdictions 2023* de l'AMA à vos médecins d'équipes nationales et de clubs participant aux compétitions de l'UEFA, qui devront ensuite informer les joueuses et les joueurs en conséquence.

Cette Liste, le *Guide relatif à la Liste des interdictions et aux AUT* ainsi que tous les autres documents annexés sont également disponibles dans la section antidopage du site Web de l'UEFA, à l'adresse : <https://fr.uefa.com/insideuefa/protecting-the-game/anti-doping/>

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir un complément d'information, veuillez envoyer un e-mail à [anti-doping@uefa.ch](mailto:anti-doping@uefa.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**U E F A**



Theodore Theodoridis  
Secrétaire général

---

## Annexes

- [Règlement antidopage de l'UEFA \(édition 2021\)](#)
- [Liste des interdictions 2023 de l'AMA](#)
- [Résumé des principales modifications et notes explicatives : Liste des interdictions 2023](#)
- [Les glucocorticoïdes et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques](#)
- [Guide de l'UEFA relatif à la Liste des interdictions de l'AMA et aux AUT](#)
- [Formulaire de demande d'AUT de l'UEFA](#)

## Copie (avec annexes)

- Comité exécutif de l'UEFA
- Commission médicale de l'UEFA
- Comité AUT de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- FIFA, Zurich
- Organisations nationales antidopage européennes